

Conditions Location de Bateau avec Evasion Nautica

- **Annulation pour cause de mauvais temps**

Il y a deux options : Nous rembourserons l'argent si des conditions météorologiques nous empêchent de naviguer en toute sécurité ou si le client a une autre date pour louer le bateau, nous pouvons modifier la date.

- **Annulation par le client**

Annulation 7 jours avant la livraison, le client récupère 100% du montant restant pour la réservation du bateau

Annulation 3 jours avant la livraison, le client récupère 50% du montant restant pour la réservation du bateau

Annulation 1 jour avant la livraison, le client ne récupère pas le montant restant pour la réservation du bateau

Le prix ne comprend pas la consommation de carburant, les séjours dans un port autre que la base du navire, ni tout autre service supplémentaire que le client a fourni au loueur et qui a été fourni. s'engage à fournir, qui sera toujours à la charge du client et sera facturé séparément.

Le client doit restituer le bateau avec le réservoir de carburant plein. A défaut, le loueur est en droit de facturer au client le montant nécessaire au remplissage dudit réservoir de carburant.

- **CAUTION**

Dépôt : il sera effectué par carte bancaire ou en espèce

Afin que le client puisse disposer du bateau,

devra remettre au bailleur le montant remis à titre d'acompte, qui restera conservé par le bailleur. à titre de garantie pour tout dommage ou dommage causé au bateau.

Lors de la livraison du bateau, le client le mettra à disposition pour une utilisation dans les meilleures conditions de navigabilité, d'ordre et de propreté, étant obligé de restituer le bateau après la période contractuelle dans le même état d'utilisation et de conversation, propre et rangé, avec le inventaire complet du matériel et en parfaite condition de navigabilité.

La caution sera restituée à la fin du présent contrat, s'il n'est pas survenu des circonstances autorisant le bailleur à la conserver, dûment réglementées dans le présent contrat et une fois qu'elle aura été dûment inspectée et vérifié l'état du bateau, ainsi que ses affaires et accessoires.

Dans le cas où le bateau subirait des dommages importants, il sera facturé au client la franchise d'assurance tous risques correspondant au montant versé à titre de caution. Dans le cas où les dégâts ne seraient pas couverts par l'assurance, ils seront facturés au client le montant total de la réparation.

- **Retard**

A partir de 30 minutes de retard après la fin du contrat, la société a le droit de facturer entre 20 et 60 € selon le bateau loué.

- **Qualifications et obligations du Client**

Le client assure que sa qualification nautique est en règle et officielle, qu'il possède les connaissances et l'expérience nécessaire au pilotage du bateau. Le bailleur se réserve le droit de refuser la mise à disposition du bien.

bateau au client, dans le cas où lui ou le client ne dispose pas des connaissances et de l'expérience suffisantes pour gérer en toute sécurité la direction du navire ou si la documentation présentée ne permet pas la direction du navire ou ne démontrera pas les compétences techniques suffisantes et nécessaires. Dans ce cas, le client aura le droit de restitution de l'acompte remis, mais n'aura pas droit à la restitution du montant livré à titre de

réservation du bateau.

Le client et la personne autorisée s'engagent à respecter les conditions suivantes concernant l'utilisation du bateau :

- toute utilisation commerciale non autorisée du bateau
- Ne naviguez pas dans le bateau sous l'influence de l'alcool ou de drogue.
- Le client sera responsable de tout dommage survenu au bateau pendant la période de durée du présent et de la perte ou du déplacement de l'un de ses éléments ou accessoires.
- Ne pas pénétrer dans la zone de baignade ou à moins de 300 mètres d'un rocher pour la sécurité du bateau et de ses équipage
- Respecte la limite de la zone de navigation décidée par le loueur pour la sécurité du bateau et de son équipage.

Bateau sans permis dans la région d'ALTEA, BENIDORM et CALPE, Bateau avec permis de VILLAJOSYA à MORAIRA.

- Respecter les autres bateaux pendant la journée
- Ne pas permettre l'utilisation du bateau sans la présence du skipper ou du client, sauf cas de force majeure.
- Il est interdit de fumer sur le bateau.
- Vous ne pouvez pas transporter de voyageurs autres que les passagers identifiés dans le contrat, des armes, des stupéfiants ou toute substance toxique, dangereuse et illicite.
- Le client sera personnellement responsable des sanctions et amendes imposées en cas de non-respect de toute loi, réglementation ou règle lors de votre utilisation du bateau qui n'est pas couverte par l'assurance.

• **ASSURANCE BATEAU**

Le bateau dispose d'une assurance contractée par le loueur ou le propriétaire du bateau, conformément aux dispositions du RD 607/99 du 16 avril, auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ, dont une copie sera remise au client avec la documentation. .et contrat de location de bateau.

L'assurance couvre la responsabilité civile et les accidents corporels.

Le client sera responsable du paiement de tout dommage, perte, dommage matériel ou humain qui surviendrait. pendant en raison d'une mauvaise utilisation du bateau.

• **EFFETS DE LA RÉOLUTION**

Dans le cas où le présent contrat prendrait fin prématurément pour cause de force majeure ou pour une cause non imputable à l'un des parties contractantes, la restitution des prestations fournies aura lieu, générant le droit à une indemnisation dans

le cas échéant, pour l'usage et la jouissance du navire aussi longtemps que cela a possible.

Dans tous les cas, le bailleur pourra résilier le présent contrat dans le cas où en raison d'une aide indépendante de sa volonté n'a pas pu remettre le navire sous contrat à la disposition du locataire à la date à laquelle il doit être livré.

Dans ce cas, le bailleur remboursera au client le montant des acomptes versés. En aucun cas le client ne peut réclamer au loueur une indemnisation pour la mise à disposition du navire objet du présent contrat.

En cas de résiliation du présent contrat pour non-conformité ou causes imputables au bailleur, le client aura droit à la restitution de la totalité de la caution délivrée, ainsi qu'à la restitution des sommes livrées qui correspondent à la période de temps non appréciée. Ces sommes seront versées dans un délai maximum de 30 jours et une fois exécutés, tous les droits ou obligations entre les parties seront considérés comme réglés.

En cas de résiliation du présent contrat pour non-respect ou causes imputables au client, le bailleur pourra récupérer tous les montants livrés, y compris le montant livré à titre d'acompte, à titre de pénalité.

La pénalité ne dispensera pas le client de toute autre obligation ou devoir qu'il pourrait avoir envers le bailleur ou expressément l'indemnisation convenue dans le présent contrat pour tout manquement de sa part.